



Consultation publique pour les investissements envisagés sur le territoire de la Somme dans le dossier de soumission à l'appel à projets France Très Haut Débit

Objet de la consultation :

La présente consultation formelle s'inscrit dans le cadre des recommandations de l'appel à projets des réseaux d'initiative publique du plan « France Très Haut Débit ». Elle vise à exposer aux opérateurs les projets d'investissements issus du plan d'action du Projet THD du Syndicat Mixte Somme Numérique, pour lesquels un financement est sollicité auprès du Fonds de la Société Numérique (FSN)

Mars 2017

Sommaire

1. Coordonnées du Porteur du Projet	3
2. Projets d'investissements objet de la demande de subvention FSN	3
3. Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Somme	4
4. Déclaration d'intention d'investissement privé sur le territoire de la Somme	4
5. Cartographie du territoire couvert par le Projet du Syndicat Mixte objet d'une demande écrite auprès du FSN	5

1. Coordonnées du Porteur du Projet

Nom : Syndicat Mixte Somme Numérique

Adresse postale : 83 Rue Saint-Fuscien

Code postal : 80000

Ville : Amiens

Téléphone : 03 22 22 27 27

Mail : y.briancon@sommenumerique.fr

Pour tout complément d'information concernant la présente consultation, votre correspondant est : Monsieur Yves Briançon, directeur de Somme Numérique.

2. Projets d'investissements objet de la demande de subvention FSN

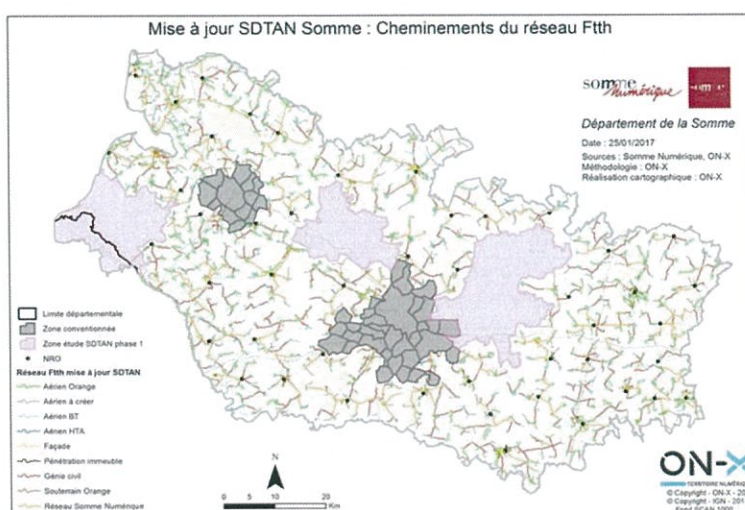
Le projet THD porté par Somme Numérique repose sur la généralisation de la desserte FTTH sur l'ensemble du département, grâce à l'action publique complémentaire de l'action privée sur la période 2019-2026, dans le cadre d'une deuxième phase de déploiements publics portés par Somme Numérique, faisant suite à la première phase initiée sur la période 2014-2018.

Le scénario retenu prévoit la mise en œuvre d'un réseau FTTH sur l'ensemble des communes, hors zones conventionnées et communes desservies en FTTH lors de la première phase de déploiements THD portés par Somme Numérique sur la période 2014-2018, ce qui représente au total 146 823 prises FTTH sur 633 communes.

A l'issue de cette seconde phase de déploiement, en tenant compte des déploiements privés, la totalité de la population de la Somme sera desservie en FTTH.

La mise à jour du SDTAN a permis la réalisation d'un schéma d'ingénierie, dont les principes reposent strictement sur les recommandations de l'ARCEP et de l'Agence du Numérique. L'ingénierie retenue prévoit le déploiement de 48 NRO (Nœuds de répartition optique) avec une taille moyenne de 3 058 prises, et 329 SRO (sous répartiteurs optiques).

Schéma d'ingénierie FTTH de la phase 2 des déploiements portés par Somme Numérique



Source ON-X

Le linéaire estimatif du réseau à déployer s'élève à 4 886 Km, dont 88 % de réutilisation des infrastructures existantes. La répartition prévisionnelle des différents linéaires est la suivante :

- 1 269,7 km de souterrain Orange (26%)
- 1 017,3 km d'aérien BT (20,8%)
- 800,5 km de génie civil (16,4%)
- 747,1 km d'aérien Orange sont à mobiliser (15,3%)
- 645,7km de réseau Somme Numérique (13,2%)
- 334,5 km d'aérien (6,8%)
- 42,5 km de façade (0,9%)
- 23,5 km d'aérien HTA (0,5%)
- 5,9 km de pénétration d'immeuble (0,1%)

3. Schéma directeur territorial d'aménagement numérique de la Somme

Intitulé du Schéma Directeur :

Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme, actualisation de Mars 2017

Modalités permettant une consultation libre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique :

Le schéma directeur peut être téléchargé à l'URL suivante

www.sommenerique.fr

4. Déclaration d'intention d'investissement privé sur le territoire de la Somme

Tout opérateur tiers souhaitant signaler que le présent projet couvre un territoire sur lequel il a l'intention de déployer en propre un réseau Haut ou Très Haut Débit, peut saisir par courrier le Syndicat Mixte Somme Numérique, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication de la présente consultation sur le site de l'autorité de régulation.

Il devra préciser dans sa demande écrite, pour chaque déploiement envisagé :

- La nature du réseau qu'il entend déployer,
- Le ou les secteurs géographiques concernés,
- Le planning de réalisation.

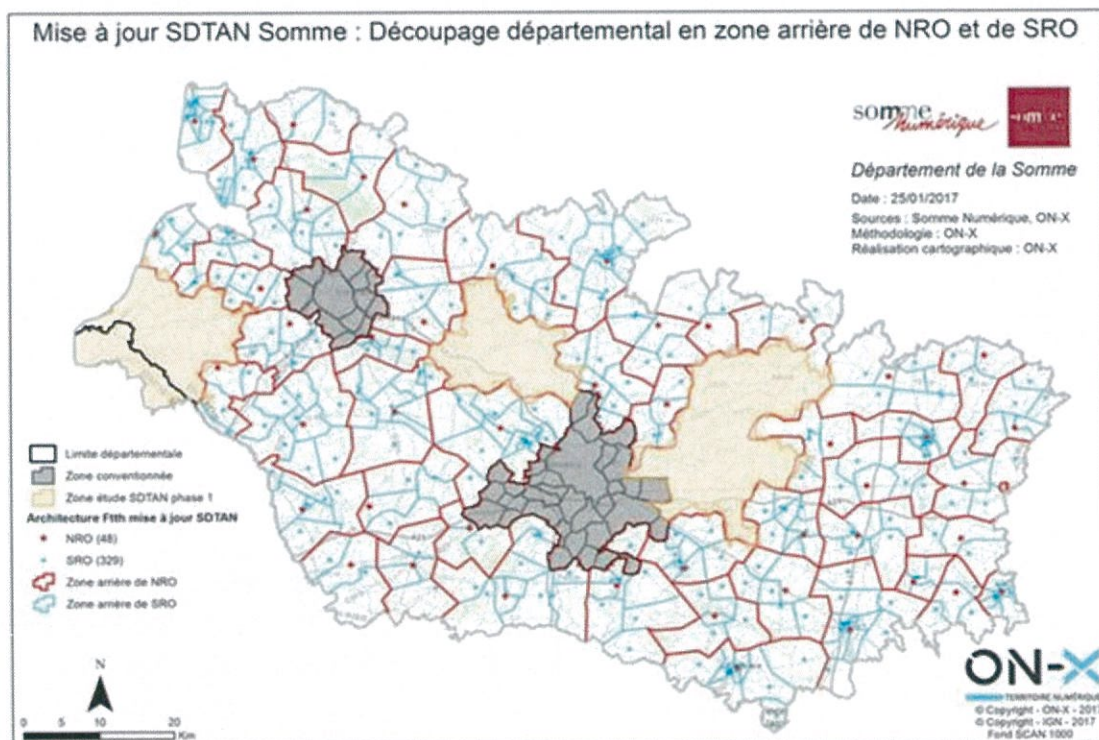
Une copie de ce courrier devra également être envoyée, par mail à M. Yves Briançon, Directeur de Somme Numérique.

Tout signalement devra être communiqué par voie postale à l'adresse suivante :

Syndicat Mixte Somme Numérique, 83 Rue Saint-Fuscien, 80 000 Amiens

5. Cartographie du territoire couvert par le Projet du Syndicat Mixte objet d'une demande écrite auprès du FSN

Découpage en ZA NRO et ZA SRO



Source On-X